

XXXIX^{ème} Congrès de la SFE « MARSEILLE 2023 » du 4 au 7 octobre

La SOCIETE FRANÇAISE D'ENDOCRINOLOGIE attribuera : **Allocation d'aide à la mobilité de 50 000 €**

DESTINÉE A FINANCER UN PROJET DE MOBILITE
SUR UNE THEMATIQUE RELEVANT DE L'ENDOCRINOLOGIE

Candidat(e) :

- ◆ Scientifique ou Clinicien(ne) ;
- ◆ Titulaire d'une Thèse d'Université (ou dont la date de soutenance est dans l'année) ;
- ◆ Non statutaire ;
- ◆ Membre de la SFE. Son(a) Responsable scientifique doit être **impérativement** membre de la SFE et s'être acquitté(e) des cotisations 2022 et 2023 ; le dossier ne sera pas recevable si ces conditions ne sont pas remplies ;
- ◆ Qui souhaite partir en France ou à l'Étranger ;
- ◆ Pour qui la bourse sera attribuée pour une durée de un an et doit constituer le financement principal.

La « *fiche de candidature* », constitue le dossier du(de la) candidat(e), en un seul et unique document.
Tous les items doivent être remplis en ligne, sur le site : <http://www.sfendocrino.org>.

soumission close le 3 mai 2023, à minuit

Le Jury du *Conseil Scientifique Pérenne* présidé par le Professeur Véronique KERLAN, est composé de 10 membres (Scientifiques et Clinicien(ne)s) nommé(e)s par le *Conseil d'Administration* de la SOCIETE FRANÇAISE D'ENDOCRINOLOGIE (seul habilité) sur proposition du *Bureau*.

Le montant de cette allocation sera versé selon la réglementation en vigueur **en une fois au début du séjour**.

La remise des bourses, prix et allocations se fera lors du congrès de la SFE à MARSEILLE (entre le 4 et le 7 octobre 2023).

Le(a) récipiendaire devra envoyer les publications relatives à son projet à la SFE, présenter dans un délai de 2 ans ses résultats lors du congrès de la SFE et rédiger un résumé qui figurera sur le site de la SFE. Le(a) récipiendaire s'engage à mentionner le soutien financier de la SFE.

Un bref article résumant les principaux résultats pourra aussi être publié dans les « *Annales d'Endocrinologie* ».